

DÉLIBÉRATION N° 2022-12-08/04 DU 8 DÉCEMBRE 2022 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2023

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU les statuts du Syndicat mixte,
- VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU la délibération n° 2022-03-29/02 du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'année 2022,
- VU le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval.

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER la Tégéval

Madame Françoise LECOUFLE

laTégéval

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION

SMER la Tégéval

à l'AEV Ile-de-France

Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tél. : 01 83 65 38 64

Mél : contact@lategeval.fr - www.lategeval.fr

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 5

Pouvoirs : 0

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption :

